



L'Ain, territoire savoureux !

-
-
-
- |
-

Le patrimoine gastronomique de l'Ain s'affiche sous le label "Saveurs de l'Ain".

L'Ain dispose d'un patrimoine culinaire unique en France, tant par la qualité de ses produits du terroir et plats emblématiques que par le savoir-faire de ses chefs cuisiniers ou de ses artisans, ou encore la renommée de ses événements. Forts de ce constat, le Département et les Chambres consulaires de l'Ain ont confié à Aintourisme le pilotage d'une démarche collective à long terme, visant à valoriser et développer cette richesse au bénéfice direct des acteurs de la filière.

Qui est concerné ?

- Producteurs agricoles
- Entreprises artisanales
- Métiers de bouche
- Restaurateurs
- Organismes d'évènements
- Commerçants proposant des produits alimentaires

Retrouvez la [liste des produits concernés](#) pour 2021

En 2021, les adhésions sont valables 3 ans

La démarche initiée continue à se développer avec le renforcement des actions pour permettre une mise en valeur auprès du grand public, des produits et acteurs de la démarche "**Saveurs de l'Ain**"®.

Votre **bulletin d'adhésion (démarche entièrement gratuite)** à nous retourner :

- [Vous avez une activité des métiers de bouche](#)
- [Vous êtes restaurateur](#)
- [Vous êtes revendeur](#)

?

[L'objectif de la démarche](#)

Valoriser le patrimoine culinaire et développer l'activité en incitant les habitants de l'Ain et les touristes à consommer davantage dans les établissements du département les produits du terroir.

Cette démarche consiste notamment à :

- **rassembler tous les acteurs du secteur**, autour d'une Marque unique "Saveurs de l'Ain"®, derrière laquelle chacun se retrouve
- **donner un coup de pouce** à la commercialisation des produits identitaires du terroir et des savoir-faire
- **conforter votre développement économique**
- **créer une offre touristique transversale** autour du patrimoine culinaire
- **renforcer l'image de destination gastronomique du territoire** pour le rayonnement de l'Ain.

Pourquoi adhérer ?

- **une démarche largement médiatisée** avec des actions de communication et d'animation organisées tout au long de l'année.
- une fréquentation et des contacts qui contribueront à **développer votre chiffre d'affaires**
- une dynamique de **réseau interprofessionnel**
- un ancrage **territorial**
- un accès aux **actions de promotion, communication et commercialisation**
- un accès aux **actions et outils de professionnalisation**
- une adhésion **gratuite**

Des questions ?

Service Développement du Commerce

Tél. : 04 74 32 13 00

tourisme@ain.cci.fr

[Retour aux actualités](#)

URL source: <https://www.ain.cci.fr/actualites/lain-territoire-savoureux>